

NYMPHEA 2030

COMMERCIALISATION DU 9 JANVIER 2020 AU 2 AVRIL 2020 INCLUS

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-après, la fiche technique du support temporaire en unités de compte **NYMPHEA 2030** dont la commercialisation se déroulera du 9 JANVIER 2020 au 2 AVRIL 2020 inclus.

Nous vous rappelons l'importance du devoir de conseil et l'obligation de remettre à votre client :

- La fiche d'information assurance vie CNP Assurances ou la fiche d'information assurance vie BPCE Vie
- La brochure commerciale
- Le DIC du support NYMPHEA 2030

A remettre impérativement au client quelle que soit l'opération.

Documents disponibles dans l'Espace Assurance Vie et Prévoyance (MyEAV)

CNP Assurances	BPCE VIE
La saisie des opérations dans PUMA est impérative. En cas d'indisponibilité momentanée : ○ Possibilité de saisir rétroactivement l'opération à J+4 pour l'adhésion par transfert (Nuances Plus et Nuances Privilège), le versement libre sur l'ensemble des contrats et l'arbitrage (Nuances Plus et Nuances Privilège). En cas d'indisponibilité prolongée au-delà de J+4 : ○ Utiliser ISI (jusqu'au 24/03/2020 inclus) : joindre systématiquement la copie d'écran de l'anomalie persistante et effectuer un virement référencé au plus près de la date de signature du client (hors arbitrage) → Transmettre à CNP Assurances (cf. procédure manuelle) N.B : Toute demande d'opération manuelle adressée à CNP Assurances en dehors de ce cadre sera retournée en Caisse d'Epargne pour saisie dans PUMA. Attention : sans la copie de la saisie Ecustat, l'opération sera considérée non conforme et ne sera donc pas traitée par CNP Assurances. Le Back Office doit donc la joindre impérativement.	La saisie des opérations dans MyAssur est impérative En cas d'indisponibilité de certaines opérations dans MyAssur, elles devront être saisies sur WebAssur (cf. fiche technique ci-après). Les opérations ne pouvant être saisies dans MyAssur doivent être traitées en mode manuel sur WebAssur du 09/01/2020 jusqu'au 24/03/2020 inclus.

Votre correspondant du Département Expertise et Accompagnement Caisses et Partenaires reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire relatif aux dispositions applicables à l'offre CNP Assurances.

Les demandes d'informations relatives aux dispositions applicables à l'offre BPCE Vie doivent être adressées à : CERC-relation-clients@assurances.natixis.com

Bien cordialement,

Département Expertise et Accompagnement Caisses et Partenaires



ECUREUIL VIE
CAISSE D'EPARGNE

DEACP

Contributeurs
Copies

DEPARTEMENT DEVELOPPEMENT DES MARCHES

CE : RBO - RA - DGP

BPCE : CONFORMITE, B. MELET, E. BOSSE, J. NEGRE,
D'AINVAL, JM HERISSE, J. CHRISTEL, A. GERBAULET, B. LE
BRESTEC,

BGC : S. LEVE, X. PRIOUR

CNP Assurances : BU BPCE – RC BPCE – Dis-MOI

BPCE Vie : G.BUARD, M. TESSIER, S. LANCY, JF. MELIN, S. RENARD, D. BAUDO, F.
BREYNAERT, L. PAVY, H. VERRE, T. ROMANET, CERC

NYMPHEA 2030

	CNP ASSURANCES	BPCE VIE															
INFOS ESSENTIELLES	- Date d'échéance : 8 Janvier 2030 (échéance maximum) ou au 5 mai 2025 (si échéance anticipée) - Durée de la formule : 10 ans - Code ISIN : FR0013466422 - Valeur liquidative initiale de l'UC : ➢ 100 € au 17/04/2020 ➢ Après cette date : VL quotidienne																
PRODUITS	• NUANCES PLUS : uniquement en Dimension Liberté • NUANCES CAPI • NUANCES PRIVILEGE : Gestion libre et en parallèle de la GSM • NUANCES 3D : uniquement en Dimension Liberté • NUANCES GRENADINE : uniquement en Dimension Liberté • OCEOR EVOLUTION ET OCEOR HARMONIE : uniquement en Dimension Liberté	• MILLEVIE PREMIUM : Gestion libre et en parallèle de l'Orientation de Gestion • MILLEVIE CAPI : Gestion libre et en parallèle de l'Orientation de Gestion • MILLEVIE INFINIE : Gestion libre et en parallèle de l'Orientation de Gestion • MILLEVIE ESSENTIELLE • MILLEVIE INITIALE															
DEVOIR DE CONSEIL	⚠ Vérifier que le document SYNTHESE EPARGNE (ou document équivalent valant conseil) a été complété, signé par le client et le conseiller et archiver l'exemplaire Caisse d'Epargne ⚠ Un exemplaire doit être remis au client. ⚠ Vérifier OBLIGATOIREMENT l'adéquation du produit avec le profil investisseur du client, à défaut le mettre en garde.																
MODALITES D'ACCES	PUMA du 09/01/2020 au 02/04/2020 inclus • Adhésion par transfert Fourgous (en complément du minimum des 20% d'unités de compte éligibles) vers Nuances Plus, Nuances 3D, Nuances Privilège • Arbitrage depuis : - le support en euros du contrat, - les UC permanentes. ⚠ Pour Nuances Capi, l'arbitrage n'est disponible que dans ISI • Versement complémentaire Pour tous les produits concernés, hors RSD & AAE lorsque la date d'échéance du contrat source est postérieure à la date de fin de commercialisation. • Recyclage : Uniquement si recyclage à 100% échu. Si le recyclage ne se fait pas en totalité, il est nécessaire d'utiliser la fonctionnalité arbitrage <table> <tr> <th>Support</th><th>Date d'échéance</th><th>Recyclage dans PUMA</th></tr> <tr> <td>Emprunt BPCE Octobre 2019</td><td>07/10/2019</td><td>Jusqu'au 02/04/2020</td></tr> <tr> <td>Capital euro 50 n°3</td><td>16/12/2019</td><td>Jusqu'au 16/03/2020</td></tr> <tr> <td>Emprunt BPCE Décembre 2019</td><td>16/12/2019</td><td>Jusqu'au 02/04/2020</td></tr> <tr> <td>Sérénité Premium 2</td><td>16/01/2020</td><td>Jusqu'au 02/04/2020</td></tr> </table>	Support	Date d'échéance	Recyclage dans PUMA	Emprunt BPCE Octobre 2019	07/10/2019	Jusqu'au 02/04/2020	Capital euro 50 n°3	16/12/2019	Jusqu'au 16/03/2020	Emprunt BPCE Décembre 2019	16/12/2019	Jusqu'au 02/04/2020	Sérénité Premium 2	16/01/2020	Jusqu'au 02/04/2020	MyAssur du 09/01/2020 au 02/04/2020 inclus • Adhésion directe avec clause bénéficiaire Standard ou bénéficiaire(s) désigné(s) • Versement complémentaire • Arbitrage depuis : - le fonds en euros du contrat, - les UC permanentes non gérées dans le cadre d'une Orientation de Gestion. WebAssur du 09/01/2020 au 24/03/2020 inclus (MyAssur redirige le conseiller directement vers WebAssur) • Adhésion avec clause bénéficiaire en rédaction libre/démembrée pour tout profil client • Adhésion et versement complémentaire pour les Personnes Protégées Majeures, les Mineurs, les Personnes Politiquement Exposées et dans le cadre : - de Pacte Adjoint Libre - de l'Epargne Handicap - de contrat démembré - de blocages contentieux Assureur • Adhésion pour les Non-Résidents ❖ Accès impossible dans le cadre de versements programmés.
Support	Date d'échéance	Recyclage dans PUMA															
Emprunt BPCE Octobre 2019	07/10/2019	Jusqu'au 02/04/2020															
Capital euro 50 n°3	16/12/2019	Jusqu'au 16/03/2020															
Emprunt BPCE Décembre 2019	16/12/2019	Jusqu'au 02/04/2020															
Sérénité Premium 2	16/01/2020	Jusqu'au 02/04/2020															

NYMPHEA 2030

	CNP ASSURANCES	BPCE VIE
MODALITES D'ACCES (SUITE)	Mode Manuel (ISI) Du 09/01/2020 au 24/03/2020 inclus Arbitrage dans le cadre de Nuances Capi (Cf. procédure manuelle Arbitrage Nuances Capi). L'arbitrage pour un contrat en Gestion Sous Mandat pour Nuances Privilège OCEOR EVOLUTION ET OCEOR HARMONIE : les opérations ne peuvent être saisies qu'en manuel. ❖ Accès impossible depuis les cotisations régulières ❖ SAISIE OBLIGATOIRE SOUS ECUSTAT Dernière saisie impérative le 27/03/2020 au soir Demande d'habilitation à Ecustat auprès de : ecustat@ecuvie.caisse-epargne.fr	
TRANSFERT FOURGOUS	NYMPHEA 2030 n'est pas éligible au quota de 20% minimum de supports investis en actions dans le cadre du transfert Fourgous.	
FRAIS	• SUR COTISATIONS : Tarification selon produit concerné • DE GESTION : Prélevés par réduction du nombre d'unités de compte et tarification selon produit • D'ARBITRAGE : Prélevés sur le montant arbitré et selon les conditions de chaque produit ▪ Le recyclage des supports temporaires est gratuit ⚠ Possibilité de minorer le taux de frais d'arbitrage jusqu'à 0% si réinvestissement à 100 % sur des supports UC quel que soit le support désinvesti.	⚠ Premier arbitrage de l'année anniversaire gratuit quel que soit le produit et le support, puis 0,5% par arbitrage.
CONDITIONS DE SORTIE	Pendant la période de commercialisation : soit du 09/01/2020 au 02/04/2020 inclus	
	• Renonciation à l'adhésion par transfert Fourgous, • Rachat total, • Décès.	• Renonciation, • Rachat partiel, • Rachat total, • Arbitrage, • Décès.
CONDITIONS DE SORTIE	Entre la fin de la période de commercialisation et l'échéance de la formule, soit du 03/04/2020 au 08/01/2030 inclus (hors date d'échéance anticipée possible au 05/05/2025) :	
	• Renonciation à l'adhésion par transfert Fourgous, • Rachat partiel, • Rachat total, • Arbitrage • Décès. A l'échéance le 08/01/2030 ou date d'échéance anticipée possible le 05/05/2025 (remboursement de l'obligation) : Après information de l'adhérent/souscripteur, la valeur de rachat acquise sur le support sera automatiquement investie sans frais sur un support en UC de type monétaire éligible au contrat, sauf indication contraire de l'adhérent et le recyclage sera possible (fonctionnalité « Recyclage » dans PUMA).	A l'échéance le 08/01/2030 ou date de d'échéance anticipée possible le 05/05/2025 (remboursement de l'obligation) : La valeur de rachat acquise du support financier sera automatiquement arbitrée (sans frais d'arbitrage) par l'assureur vers un support financier en unités de compte éligible au contrat. L'adhérent/souscripteur sera informé de l'arbitrage ainsi réalisé par l'assureur.
GARANTIE	• Protection en capital à l'échéance à hauteur de 90 % (hors frais de gestion et de versements) • En cas de décès, NYMPHEA 2030 ne bénéficie pas de la garantie plancher prévue dans les contrats Nuances Grenadine, Nuances 3D, Nuances Plus, Nuances Privilège, Océor Evolution et Océor Harmonie	• Protection en capital à l'échéance à hauteur de 90 % (hors frais de gestion et de versements) • En cas de décès, NYMPHEA 2030 bénéficie de la garantie plancher prévue dans les contrats Millevie Initiale, Millevie Essentielle, Millevie Premium et Millevie Infinie.

A remettre impérativement :

- La Fiche d'information assurance vie **CNP Assurances**,
- La brochure commerciale
- Le DIC du support NYMPHEA 2030

A remettre impérativement :

- La Fiche d'information assurance vie **BPCE Vie**,
- La brochure commerciale
- Le DIC du support NYMPHEA 2030

**DOCUMENTS
CONTRACTUELS
ET
REGLEMENTAIRES**

Ces documents sont disponibles dans l'Espace Internet Assurance Vie et Prévoyance (MyEAV)

Le Document d'Informations Clés (DIC), présentant les informations essentielles du support NYMPHEA 2030, est disponible auprès de la Caisse d'Epargne, de la société de gestion Natixis (30 avenue Pierre Mendès France 75013 Paris) et sur les sites :

<https://www.caisse-epargne.fr/documents-informations-cles-investisseur> et www.priips-bpce-vie.com.

A la demande du client : Le Prospectus et les conditions définitives sont disponibles sur www.ce.natixis.com ou www.amf-france.org